**HELLOASSO**

**Accord Mutuel de Confidentialité**

Le présent Accord Mutuel de Confidentialité, (ci-après «**Accord** »), est conclu entre :

**HELLOASSO SAS**., une société par actions simplifiée au capital de 356 570 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bordeaux sous le numéro 510 918 683, dont le siège social est situé 2, Rue Marc Sangier, 33130 Béglès

Ci-après « **HelloAsso** »,

Représentée par Madame Léa Thomassin, en qualité de Présidente, dûment habilité aux fins des présentes.

Et,

**XXXXXXXXXXX** , une société par actions simplifiée au capital de **XXXXXXXXXX**  euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de **XXXXXXXX** sous le numéro **XXXXXX**,dont le siège social est situé **XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX**

Ci-après la «**Société** »,

Représentée parMonsieur **XXXXXXXXXX** , en qualité de Président, dûment habilité aux fins des présentes.

Le présent Accord a pour objet de déterminer les modalités relatives à la confidentialité des informations que les parties sont susceptibles de s’échanger dans le cadre de leur relation d’affaires.

**Les Parties conviennent de ce qui suit :**

1. **Définition**

“**Information Confidentielle**” signifie toute information non divulguée au public qui est échangée entre les parties, de quelle que manière que ce soit, notamment par oral ou par écrit, dès lors que cette information est: (i) identifiée comme étant confidentielle au moment de sa divulgation par la partie divulguant (le “ Divulguant), ou (ii) divulguée de telle manière qu’une personne pourrait raisonnablement penser que cette information doit être considérée comme confidentielle par son destinataire (le “Destinataire”). Les Informations Confidentielles divulguées par les affiliés, conseils, agent ou représentant du Divulguant sont couvertes par le présent Accord.

1. **Besoins**

Le Destinataire pourra utiliser les Informations Confidentielles pour les seuls besoins d’échange dans le cadre d’une éventuelle collaboration technique et commerciale c’est-à-dire faciliter et permettre des relations d’affaires entre elles et/ou (ii) l’exécution des activités nécessaires aux relations d’affaires entre les parties.

1. **Protection des Informations Confidentielles**

Pendant une durée de cinq (5) ans à compter de la date de communication de toute Information Confidentielle, le Destinataire s’engage à préserver les Informations Confidentielles secrètes et à ne pas les divulguer directement ou indirectement à des tiers de quelle que manière que ce soit et sur quel que support que ce soit sans l’accord préalable et écrit du Divulguant. Le Destinataire s’engage à protéger les Informations Confidentielles avec le même degré d’attention et de soin que pour ses propres informations confidentielles de même nature aux fins de prévenir toute utilisation non autorisée, circulation ou publication des Informations Confidentielles. Le Destinataire pourra divulguer les Informations Confidentielles à ses salariés, filiales, agents ou cocontractant pour les besoins de l’exécution des Besoins sous réserve toutefois que ces derniers soient tenus des mêmes obligations de confidentialité que celles du présent Accord. Toute utilisation des Informations Confidentielles en dehors du cadre des Besoins est exclue. Chacune des Parties ne pourra faire la publicité, l’annonce ou la divulgation du présent Accord ou de tout contrat envisagé entre les parties en exécution des présentes qu’avec l’accord préalable et écrit de l’autre Partie. Le Destinataire s’interdit de décompiler, désassembler ou d’utiliser en violation du présent Accord, tout logiciel, matériel informatique ou autres éléments constituant les Informations Confidentielles du Divulguant.

1. **Exclusions**

Le présent Accord ne saurait être interprété comme imposant une quelconque obligation à l’encontre du Destinataire d’une Information Confidentielle qui: (i) est ou est devenue publique sans faute imputable au Destinataire; (ii) était la possession du Destinataire avant sa réception du Divulguant non tenu à une obligation de confidentialité; (iii) est légitiment reçue par le Destinataire non tenu à une obligation de confidentialité; (iv) est divulguée à un tiers par le Divulguant non tenu à une obligation de confidentialité à l’égard de ce tiers; (v) est développée indépendamment par le Destinataire sans utilisation des Informations Confidentielles; ou (vi) est acceptée pour être divulguée avec l’accord préalable et écrit du Divulguant. Le Destinataire peut communiquer les Informations Confidentielles du Divulguant suivant une décision de justice ou par la loi sous réserve que le Destinataire: (i) notifie à bref délai au Divulguant de l’exigence d’une telle communication; et (ii) limite au maximum le contenu et la diffusion de cette communication.

1. **Durée**

Le présent Accord entre en vigueur à compter de la Date d’Entrée en Vigueur et restera en vigueur jusqu’à sa résiliation. Chacune des parties pourra résilier le présent Accord à tout moment sous réserve de l’envoi dans un délai de dix (10) jours ouvrés d’une notification écrite de son intention de résilier le présent Accord. Les obligations de confidentialité du Destinataire au regard des Informations Confidentielles survivront à la résiliation du présent Accord. A première demande du Divulguant ou à compter de la résiliation du présent Accord, le Destinataire s’engage à restituer les Informations Confidentielles et toutes les copies, notes, résumés ou extraits de ces Informations Confidentielles ou justifier de leur destruction.

1. **Droits de propriété**

Chacune des parties conserve la pleine et entière propriété de ses Informations Confidentielles. Le présent Accord n’a pas pour effet de transférer à l’autre partie ses droits de brevet, droits d’auteur, droit de propriété intellectuelle ou tout autre droit ou licence au titre du présent Accord sous réserve du droit d’utilisation concédé au titre de l’article 2 (“Besoins”) ci-dessus.

1. **Mesures d’interdiction provisoire**

Les parties reconnaissent que la violation par le Destinataire de ses obligations de confidentialité des Informations Confidentielles est de nature à engendrer un préjudice grave pour le Divulguant. Par conséquent, et sans préjudice de ses autres droits, le Divulguant sera autorisé à agir pour obtenir toute mesure d’interdiction provisoire ou autres mesures judiciaires dans l’hypothèse d’une menace ou violation avérée de tout ou partie des obligations au titre du présent Accord.

1. **Développement indépendant**

Le présent Accord ne saurait être interprété comme interdisant l’une ou l’autre des parties de développer, utiliser, commercialiser, concéder en licence et/ou vendre tout produit ou service développé sans l’utilisation des Informations Confidentielles.

1. **Garantie**

LES INFORMATIONS CONFIDENTIELLES SONT COMMUNIQUEES EN L’ETAT. LES PARTIES NE CONSENTENT AUCUNE GARANTIE OU DÉCLARATION EU ÉGARD A LA VÉRACITÉ, COMPLÉTUDE, ADÉQUATION POUR DES BESOINS PARTICULIERS DES INFORMATIONS CONFIDENTIELLES NI QUE CELLES-CI NE PORTE PAS ATTEINTE AUX DROITS DE TIERS.

1. **Stipulations générales.**

Le présent Accord ne saurait en aucun cas être interprété comme constituant une relation d’agence ou d’affaires entre les parties. Le présent Accord constitue l’intégralité des accords entre les parties au regard des Informations Confidentielles communiqués et annule et remplace tout autre accord écrit ou verbal. Le présent Accord pourra être signé en plusieurs exemplaires, chacun de ces derniers étant considéré comme un original mais l’ensemble constitue un seul document juridique. Aucune des parties ne pourra céder le présent Accord ou les droits et obligations au titre de celui-ci sans l’accord préalable et écrit de l’autre partie. Tout ajout ou modification au présent Accord devra être rédigé par la voie d’un avenant dûment signé entre les parties. Le fait de ne pas se prévaloir à l’une quelconque des stipulations du présent Accord ne saurait être interprété comme une renonciation à l’obligation concernée ou à toute autre stipulation. Toute renonciation devra faire l’objet d’un avenant écrit dûment signé par la partie renonçant. Si l’une quelconque des stipulations du présent Accord était tenue invalide, nulle ou non opposable, les autres stipulations ne seront pas affectées. Le présent Accord et ses suites sera régi par le droit français. Préalablement à toute action en justice, tout différend né de la validité, l’interprétation ou l’exécution de l’Accord fera l’objet d’une tentative de règlement amiable par voie de conciliation ou de négociation, par la rencontre des parties lors d’une réunion organisée à l’initiative de l’une ou de l’autre. Lors de cette réunion, les parties s’engagent à coopérer avec diligence et bonne foi en vue de trouver une solution amiable. A défaut d’une telle solution, compétence exclusive est accordée par les parties aux tribunaux français compétents.

**En foi de quoi**, les parties ont signé cet Accord

**A**

**Le**

|  |  |
| --- | --- |
| **Pour la société HelloAsso** | **Pour La Société** |
| Nom : Fonction : Adresse : Signature et cachet : | Nom :Fonction :Adresse :Signature et cachet : |